

## Avis de convocation à un Conseil syndical

### Conseil syndical

Date : Mardi, le 30 mars 2004  
Heure : 13h30 à 17h00  
Salle : M-415 du pavillon Roger Gaudry

#### Ordre du jour proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport des personnes déléguées
3. Bilan de la consultation dans les secteurs sur le plan d'action FTQ en riposte aux politiques du gouvernement Charest
  - Objectifs
  - Pacte de solidarité syndicale
  - Le principe de la grève générale
4. Rapport du Bureau syndical
  - Bilan de l'Assemblée générale spéciale de ce midi
  - Suivi des discussions avec la DRH et la conciliatrice
  - Personne substitut au comité de négociation
  - Discussion et vote sur deux (2) propositions concernant les élections statutaires d'avril 2004 (voir page suivante)
5. Rapport des comités
6. Clôture

**Vous devez aviser votre supérieur immédiat, en général 2 jours ouvrables avant la date de la réunion en remplissant le formulaire PERD-10 sous la clause 7.07. Si vous avez des problèmes de libération, nous vous demandons de communiquer avec nous. Il est important de faire parvenir une copie du formulaire à Nicole Ouellet au local du Syndicat le plus tôt possible.**

Nicole Ouellet,  
Secrétaire

## **ORGANISATION DU TRAVAIL AU LOCAL DU SYNDICAT**

Attendu la nécessité de réviser l'organisation du travail au local du Syndicat;

Attendu que le poste de technicienne en administration, poste plein temps non électif relevant du Syndicat, qu'occupait Mme Raymonde Lachance depuis 1989, est devenu vacant;

Attendu que le Bureau syndical envisage que dorénavant tous les postes au local du Syndicat soient des postes électifs;

### **Il est proposé:**

- 1) que le Bureau syndical fasse l'étude de l'organisation du travail au local du Syndicat et soumette un rapport et des propositions et/ou amendements à nos Statuts au Conseil syndical et à l'Assemblée générale, au plus tard en février 2006 (en prévision des élections statutaires d'avril 2006). Conformément à nos Statuts, il pourra constituer un groupe de travail spécifique pour cette étude s'il le juge nécessaire.
- 2) que le poste de technicienne en administration ne soit pas affiché durant cette période et que la personne trésorière, poste électif en avril 2004, soit libérée à temps plein pour la durée de son mandat, soit jusqu'en avril 2006, pour s'occuper de toutes les tâches relatives à nos finances (tâches qui étaient en partie effectuées par la technicienne en administration);
- 3) que pour la durée de cette étude, le Bureau syndical procède à des absences syndicales ponctuelles, si nécessaire, pour combler certains besoins.

## **COMITÉ D'ÉVALUATION**

Attendu le « Blitz d'évaluation » (lettre d'entente no 19) actuellement en cours;

Attendu qu'en vertu de nos statuts, deux (2) postes du comité d'évaluation sont électifs en avril 2004;

### **Il est proposé:**

De prolonger le mandat des trois (3) membres actuels du comité d'évaluation jusqu'à la fin des travaux prévus à l'entente no 19.